

# *Plan d'action 2010-2011*



Table de concertation  
en violence conjugale  
de Montréal

Ce document présente le plan d'action annuel 2010-2011 issu du plan triennal 2008-2011.  
Le plan triennal ayant été adopté par les membres lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2008.

Une production de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.  
110, rue Sainte-Thérèse – bureau 205  
Montréal (Québec) H2Y 1E6  
[www.tcvcm.ca](http://www.tcvcm.ca)

La reproduction ou le téléchargement est autorisée pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

Ce document est disponible :

Sur le site Internet de la Table : [www.tcvcm.ca](http://www.tcvcm.ca)

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Historique et priorités de la Table en matière de violence conjugale</b>	<b>3</b>
<b>Mandats</b>	<b>5</b>
<b>Composition de la Table de concertation en violence conjugale au 1<sup>er</sup> avril 2010</b>	<b>6</b>
<b>Identification des axes prioritaires</b>	<b>7</b>
<b>AXE 1 - Intensifier la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale à Montréal.</b>	<b>8</b>
Objectif 1.1 Maintenir un lieu permanent de dialogue	8
Objectif 1.1 Maintenir un lieu permanent de dialogue	9
Objectif 1.2 S'assurer de l'intégration des membres et des nouvelles personnes déléguées	10
Objectif 1.3 Améliorer le fonctionnement des instances de la Table	11
<b>Axe 2 - Favoriser l'identification et l'avancement des enjeux et des priorités régionales en matière de violence conjugale.</b>	<b>12</b>
Objectif 2.1 Assurer la continuité et l'avancement des priorités régionales en violence conjugale touchant les communautés ethnoculturelles à Montréal	12
Objectif 2.2 Assurer la continuité et l'avancement des priorités régionales concernant les enfants exposés à la violence conjugale	13
Objectif 2.3 Assurer la continuité et l'avancement des priorités régionales concernant les personnes ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale	15
Objectif 2.4 Développer des stratégies pour influencer les décideurs politiques	16
<b>Extraits du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009</b>	<b>17</b>

### *Historique et priorités de La Table en matière de violence conjugale*

*La Table de concertation en violence conjugale de Montréal* a été créée en 1986 avec comme principale raison d'être la concertation de tous les acteurs sociaux impliqués en violence conjugale sur le territoire de l'Île de Montréal. Au cours de ces années, la Table a soutenu ou initié des projets prenant en compte les besoins des victimes et des proches des victimes de violence conjugale du territoire montréalais. Ces projets devaient être en lien avec les différentes politiques et plans d'action gouvernementaux en matière de violence conjugale

Ainsi, depuis plusieurs années déjà, la Table priorise le dépistage des victimes provenant des communautés ethnoculturelles ainsi que l'adaptation des services communautaires et publics aux besoins spécifiques des femmes, de leurs enfants et des hommes qui exercent de la violence à leur endroit. La Table veille, par ailleurs, à assurer l'égalité d'accès aux services déjà existants. Cette priorité a été identifiée par les membres en raison de la composition multiethnique de la population montréalaise. Considérant que 86% des immigrants établis au Québec se concentrent dans la région métropolitaine et qu'ils représentent 31% de la population de l'île de Montréal<sup>1</sup>, le dossier des communautés ethnoculturelles en contexte de violence conjugale continuera de faire partie des enjeux régionaux pour les prochaines années.

De par sa composition et son fonctionnement, *la Table* constitue un lieu de convergence et d'expertises variées permettant à la fois de côtoyer et d'établir des contacts avec d'autres acteurs sociaux œuvrant en violence conjugale sur le territoire montréalais, mais aussi d'échanger avec eux et d'élargir ainsi la vision de la problématique compte tenu des perspectives, des mandats, des valeurs, des cultures organisationnelles et des missions qui peuvent différer d'un membre à l'autre. *La Table* favorise aussi la diffusion d'informations diverses sur la problématique de la violence conjugale provenant autant du milieu montréalais que des régions du Québec, des provinces canadiennes et des autres pays du globe.

Par ailleurs, la problématique des enfants exposés à la violence conjugale est identifiée comme une autre priorité régionale depuis quelques années déjà. En 2000, les partenaires communautaires et publics de la région avaient observé qu'à l'exception des enfants desservis par le réseau des maisons d'hébergement, peu d'enfants étaient dépistés pour le problème de violence conjugale. Conséquemment, nombreux d'entre eux ne recevaient pas l'aide appropriée à leurs besoins. Depuis ce temps, un travail essentiel visant la mobilisation rapide des partenaires et la collaboration intersectorielle articulée et structurée de ceux-ci ont été amorcés via les travaux autour du *Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale*. Cet important travail de

---

<sup>1</sup> Statistiques Canada, (2006).

concertation régionale pour les enfants exposés à la violence conjugale constitue le dossier majeur de la Table. Parce qu'il vise ultimement le mieux-être pour les enfants, il suscite également un engagement et une mobilisation fermes et résolus de tous les partenaires concernés.

D'autre part, divers groupes de personnes, de par la présence de certains facteurs de vulnérabilité, sont plus susceptibles que d'autres d'être victimes d'exploitation et de différentes autres formes d'abus. Elles vivent diverses réalités particulières. Ainsi, de par leur seule appartenance à un groupe considéré marginal socialement, elles peuvent se trouver davantage isolées et vulnérables en contexte de violence conjugale.

Ainsi, plusieurs groupes de personnes confinées au silence de l'exclusion sociale vivent des situations potentiellement plus à risque lorsqu'ils sont en plus confrontés à cette problématique sociale. À Montréal, quelques organismes ont développé une expertise de pointe adaptée aux besoins spécifiques de groupes peu desservis par le réseau public. Cette expertise est d'autant plus précieuse en ce qu'elle milite pour un traitement juste, équitable et adapté à toutes les personnes aux prises avec la violence conjugale. Leur présence et leur contribution aux instances de la Table leur permettent de partager leurs préoccupations et leurs expertises en regard de la population desservie par leur organisme et de sensibiliser les autres partenaires sur ces réalités particulières.

## Mandats

Les membres de la Table se sont données comme mandats de :

- ✓ Favoriser le partenariat et la coopération dans une démarche globale d'analyse et d'action visant l'élimination de la violence conjugale ainsi que la protection des femmes, des enfants, des autres victimes et la responsabilisation des agresseurs et agresseuses;
- ✓ Susciter la concertation des organismes œuvrant auprès des personnes aux prises avec la violence conjugale en développant une reconnaissance et un respect mutuels basés sur des objectifs communs afin d'assurer la complémentarité des services et la cohérence des interventions ;
- ✓ Tenir compte des différentes clientèles vivant des réalités particulières : femmes des communautés ethnoculturelles, lesbiennes, femmes handicapées, femmes âgées, femmes autochtones, gais et hommes violentés;
- ✓ Favoriser l'intégration des besoins des clientèles particulières aux réseaux des services existants.

## Composition de La Table de concertation en violence conjugale au 1<sup>er</sup> avril 2010

La Table de concertation en violence conjugale de Montréal est composée de 28 membres provenant de 10 secteurs tant du réseau communautaire que public. Ces membres sont directement concernés ou préoccupés par la problématique de la violence conjugale.

### Organismes pour femmes violentées

- ✓ Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (2 représentantes) <sup>1</sup>
- ✓ Le Centre des femmes de Montréal <sup>1</sup>
- ✓ Les Maisons de l'Île (2 représentantes) <sup>1</sup>
- ✓ S.O.S. Violence conjugale <sup>1</sup>

### Organismes intervenant auprès des conjoints violents

- ✓ Pro-gam inc. <sup>1</sup>
- ✓ Service d'aide aux conjoints <sup>2</sup>

### Organismes intervenant auprès des clientèles ayant des besoins particuliers

- ✓ Centre de solidarité lesbienne <sup>1</sup>
- ✓ La Maison des femmes sourdes de Montréal <sup>1</sup>

### Organismes ethnoculturels

- ✓ Le Bouclier d'Athéna Services familiaux <sup>1</sup>

### Organisme de défense collective des droits

- ✓ Association québécoise Plaidoyer-Victimes <sup>1</sup>

### Secteur Éducation

- ✓ Direction régionale de Montréal - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec <sup>1</sup>

### Secteur santé et services sociaux

- ✓ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal <sup>2</sup>
- ✓ Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire <sup>1</sup>
- ✓ Centres de Santé et de services sociaux de l'Île de Montréal <sup>1</sup>
- ✓ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw <sup>1</sup>
- ✓ Service Côté Cour <sup>1</sup>

### Secteur Justice

- ✓ Magistrature de la Cour du Québec – Chambre criminelle <sup>2</sup>
- ✓ Magistrature de la Cour municipale de la Ville de Montréal <sup>2</sup>
- ✓ Cour du Québec - Bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales <sup>1</sup>
- ✓ Cour municipale de la Ville de Montréal - Bureau des procureurs <sup>1</sup>
- ✓ Direction de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) <sup>2</sup>

### Secteur Sécurité publique

- ✓ Service de Police de la Ville de Montréal <sup>1</sup>
- ✓ Services correctionnels du Québec – région de Montréal <sup>1</sup>
- ✓ Service correctionnel du Canada - Bureau des services aux victimes <sup>1</sup>

### Secteur formation et recherche

- ✓ Université McGill – École de Service social <sup>1</sup>
- ✓ Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Membre administrateur

<sup>2</sup> Membre observateur

## Identification des axes prioritaires

Dans le cadre de sa planification triennale 2008-2011, la *Table de concertation en violence conjugale de Montréal* a retenu les 2 axes d'intervention suivants :

### **AXE 1 : INTENSIFIER LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE À MONTRÉAL.**

La complexité de la problématique de la violence conjugale nous encourage à mener des actions concertées et même à poursuivre les efforts pour intensifier la concertation régionale. À cette fin, plusieurs conditions doivent être véritablement réunies: maintenir un lieu permanent de dialogue, s'assurer de l'intégration des membres et des nouvelles personnes déléguées et poursuivre les efforts visant l'amélioration du fonctionnement des instances de la Table.

### **AXE 2 : FAVORISER L'IDENTIFICATION ET L'AVANCEMENT DES ENJEUX ET DES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE.**

La tenue de journées de réflexion et la multiplication des occasions d'échanges entre les membres favoriseront l'identification de nouveaux enjeux en violence conjugale sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. Nous poursuivrons également notre travail pour l'avancement des priorités régionales actuelles en la matière : enfants exposés à la violence conjugale, enrichissement des connaissances au regard des besoins des communautés ethnoculturelles et besoins particuliers en contexte de violence conjugale.

Enfin, pour faciliter l'avancement de tous ces dossiers, il est par ailleurs essentiel que la Table développe diverses stratégies permettant d'influencer les décideurs publics et politiques qui jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'adoption de politiques sociales, de programmes ou de services à dispenser aux victimes de violence conjugale.

## AXE 1 - Intensifier la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale à Montréal.

### Objectif 1.1 Maintenir un lieu permanent de dialogue

Objectifs visés	Actions / Activités	Responsables	Mois de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Favoriser le développement d'une vision élargie et englobante de la violence conjugale</li> <li>◦ Permettre l'émergence de projets novateurs en violence conjugale à Montréal</li> <li>◦ Promouvoir le réseautage, la collaboration et le partenariat entre les membres</li> <li>◦ Susciter la réflexion continue sur les besoins des victimes, des enfants, des agresseurs et des familles et identifications d'enjeux ou de pistes de réflexion</li> </ul> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesure 63</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Organisation d'une journée d'étude pour les membres sur les concepts, les pratiques, les expertises et les enjeux permettant le partage de connaissances, l'identification de valeurs communes, de contraintes et l'émergence de projets novateurs en violence conjugale à Montréal</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Sujet : Les tribunaux spécialisés en violence conjugale</b></p>	Comité ad hoc	Février 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Démarchage auprès d'organismes travaillant avec les femmes autochtones, les femmes ayant des limitations fonctionnelles et les femmes âgées à participer aux travaux et à devenir membre de la Table</li> </ul>	Comité de coordination	2010-2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Présentations, lors des rencontres du conseil d'administration, sur des sujets variés touchant les besoins des victimes, des enfants, des agresseurs et des familles suscitant la réflexion continue et la mobilisation des énergies en vue d'identifier de nouveaux enjeux en violence conjugale sur le territoire montréalais</li> </ul>	Comité de coordination	6 rencontres du C.A.

### Objectif 1.1 Maintenir un lieu permanent de dialogue

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Favoriser le développement d'une vision élargie et englobante de la violence conjugale</li> <li>◦ Permettre l'émergence de projets novateurs en violence conjugale à Montréal</li> <li>◦ Promouvoir le réseautage, la collaboration et le partenariat entre les membres</li> <li>◦ Susciter la réflexion continue sur les besoins des victimes, des enfants, des agresseurs et des familles et identifications d'enjeux ou de pistes de réflexion</li> </ul> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesure 63</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Élaboration et mise en œuvre d'une démarche de planification triennale 2011-2014 impliquant les membres de la Table et d'autres partenaires.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Mise sur pied d'un comité de travail ad hoc chargé de concevoir et préparer divers activités ou événements soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Table en 2011</li> </ul>	<p>Comité de coordination + ressource spécialisée en planification triennale, au besoin</p> <hr/> <p>Comité de coordination et comité ad hoc</p>	<p>Année 2010-2011</p> <hr/> <p>Le 25<sup>e</sup> anniversaire sera célébré à l'automne 2011</p>

## Objectif 1.2 S'assurer de l'intégration des membres et des nouvelles personnes déléguées

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Faciliter une participation pleine et entière des membres aux travaux et aux comités de travail de la Table</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Remise d'une pochette d'accueil aux nouveaux membres et aux nouvelles personnes déléguées;</li> <li>◦ Mentorat informel où les membres ayant le plus d'expérience se rendent disponibles pour faciliter l'intégration des nouveaux membres et des nouvelles personnes déléguées;</li> </ul>	Coordination et membres de la Table	2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Valoriser l'expertise et la contribution de chaque membre aux travaux de la Table</li> </ul> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesure 63</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Maintien du « tour de table » pour les nouvelles des membres lors des rencontres du conseil d'administration</li> <li>◦ Création d'une section réservée sur le site Web de la Table pour la publication des nouvelles des membres</li> </ul>	Comité de coordination  Coordination	6 rencontres du C.A.  2010-2011

### Objectif 1.3 Améliorer le fonctionnement des instances de la Table

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<p>◦ Soutenir la participation et l'implication des membres au sein des instances et des comités de la Table</p> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesure 63</b></p>	<p>◦ Support à la participation des membres et des autres partenaires au sein des instances et des comités par l'identification d'objectifs ambitieux et l'engagement de chacune et chacun à y participer ;</p>	<p>Coordination, Comité de coordination et Comités permanents</p>	<p>2010-2011</p>



**Objectif 2.2 Assurer la continuité et l'avancement des priorités régionales concernant les enfants exposés à la violence conjugale**

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<p>◦ Assurer le déploiement du <i>Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale</i> sur le territoire montréalais</p> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesures 16 et 63</b></p>	<p>◦ Coordination des travaux du comité de suivi en collaboration avec l'Agence de la Santé et des services sociaux de Montréal;</p>	<p>Agence et Table</p>	<p>2010-2011</p>
	<p>◦ Soutien au démarrage des travaux des 3 comités sous-régionaux (Nord, Est, Ouest)</p>	<p>Table</p>	<p>Printemps 2010</p>
	<p>◦ Soutien au fonctionnement des 4 comités sous-régionaux (Nord, Est, Ouest, Sud);</p>	<p>Comité de suivi</p>	<p>2010-2011</p>
	<p>◦ Préparation et organisation d'un séminaire clinique sur l'intervention psychosociale culturellement adaptée en contexte de violence conjugale et incluant la perspective des enfants exposés à la violence conjugale</p>	<p>Table, Agence, Comité de coordination Comité de suivi et comité communautés ethnoculturelles</p>	<p>2010-2011</p>
	<p>◦ Production de différents outils d'information à l'intention des membres des comités sous-régionaux et des intervenantes et intervenants impliqués dans la mise en œuvre du Protocole</p>	<p>Agence et Table</p>	<p>2010-2011</p>

**OBJECTIF 2.2 ASSURER LA CONTINUITÉ ET L'AVANCEMENT DES PRIORITÉS RÉGIONALES CONCERNANT LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE**

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Promouvoir la mise sur pied de services de supervision de droits d'accès adaptés aux besoins des parents et des enfants victimes de violence conjugale à Montréal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Invitation à l'Agence de la Santé et des services sociaux de Montréal afin qu'elle vienne présenter l'offre de services actuel en supervision de droits d'accès à Montréal dans le cadre d'une rencontre de la Table;</li> <li>◦ Participation aux travaux du comité de travail de l'Agence de la Santé et des services sociaux de Montréal chargé d'élaborer les modalités de collaboration incluant les contrats types, les indicateurs de suivi de la qualité des services, l'articulation des services avec la Cour supérieure et les besoins de formation des intervenants ;</li> <li>◦ Promotion des recommandations provenant du rapport adopté par la Table en octobre 2006 auprès des organismes publics concernés et des décideurs politiques.</li> </ul>	<p>Coordination</p> <p>Agence et Comité droits d'accès supervisés</p>	<p>Automne 2010</p> <p>2010-2011</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Poursuivre la réflexion quant aux différents enjeux sociaux et juridiques liés au Service de médiation familiale et d'expertises psychosociales en contexte de violence conjugale</li> </ul> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesures 16 et 63</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Rédaction d'un avis présentant les enjeux et les recommandations;</li> <li>◦ Présentation, discussion et adoption de l'avis par les membres de la Table;</li> <li>◦ Promotion de l'avis et des recommandations auprès des décideurs politiques et judiciaires pertinents.</li> </ul>	<p>Comité ad hoc</p>	<p>2010-2011</p>

**Objectif 2.3 Assurer la continuité et l'avancement des priorités régionales concernant les personnes ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale**

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Informer les intervenantes et les intervenants sur les divers facteurs de vulnérabilité associés aux personnes ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Explorer l'utilisation des outils de communication interactifs du Web 2.0;</li> <li>◦ Identifier ceux pouvant favoriser une interactivité avec les internautes visionnant l'une ou l'autre des 3 capsules de sensibilisation à <i>Quelques réalités particulières en violence conjugale</i>;</li> <li>◦ Actualiser le projet, le cas échéant.</li> </ul>	Coordination et Comité réalités particulières en contexte de violence conjugale	2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Assurer l'accessibilité aux ressources et aux services disponibles pour les personnes ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale</li> </ul> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesure 56</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Identifier une méthode de cueillette d'information, de témoignages et de données permettant de recueillir les besoins des victimes et de leurs enfants ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale ;</li> <li>◦ Développer une réponse adaptée aux besoins identifiés</li> </ul>	Comité réalités particulières en contexte de violence conjugale	2010-2011

## Objectif 2.4 Développer des stratégies pour influencer les décideurs politiques

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions / Activités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Mois de réalisation</b>
<p>◦ Identifier des stratégies d'influence en tenant compte de la composition de la Table et de son mandat de concertation régionale en violence conjugale</p> <p><i>Liens avec le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale</i></p> <p><b>Mesure 63</b></p>	<p>◦ Identification, selon la conjoncture, de dossiers sur lesquels les membres de la Table souhaitent faire connaître leurs recommandations ou leur avis aux décideurs politiques</p> <p>◦ Utilisation de moyens tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction de lettres, de mémoires ou d'avis;</li> <li>▪ Recherche d'appuis auprès d'autres organisations;</li> <li>▪ Rencontres de décideurs publics, de députés, de ministres, etc.</li> </ul>	<p>Membres de la Table</p> <p>Comité de coordination</p> <p>Comité de coordination</p>	<p>Selon les besoins et la conjoncture</p>

## **Extraits du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009**

### MESURE 16

*Développer les habiletés des intervenantes et des intervenants à déceler, de façon précoce, les signes de violence conjugale chez les adultes, et à détecter, chez les enfants, les signes d'exposition à cette violence, tout en veillant à assurer un suivi adéquat.*

### MESURE 23

*Dispenser une formation continue et adaptée aux différents types de clientèles sur l'intervention en matière de violence conjugale à toutes les intervenantes et tous les intervenants du réseau SSS concernés par la problématique.*

### Mesure 56

*Améliorer la connaissance des besoins des clientèles vivant des réalités particulières afin que les intervenantes et les intervenants puissent adapter leurs interventions et leurs outils aux réalités de ces clientèles.*

### MESURE 58

*Donnez suite aux mesures identifiées dans le Plan d'action en immigration du MRCI qui poursuivent l'objectif de prévenir et de contrer la violence conjugale faite aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles*

### MESURE 63

*Consolider la concertation intersectorielle régionale grâce aux actions suivantes (...)*

*4. Poursuivre la promotion de la signature et la mise en œuvre de protocole d'entente entre les corps de police et les CLSC ou les organismes communautaires concernés par le problème de la violence conjugale*